Communiqué de presse

Paris, le 23 avril 2009

1er sondage sur les enchères électroniques :
Un internaute sur deux a rencontré des problèmes.
Le Livre blanc de l'Autorité de régulation présente huit propositions pour y répondre.

L'Autorité publique de régulation, *le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques* (CVV), a confié la réalisation d'un sondage sur les enchères électroniques à Opinionway. **Les résultats révèlent que près d'un internaute sur deux fréquentant au moins une fois par semaine un site d'e.enchères a déjà rencontré un problème**.

Le montant des ventes aux enchères électroniques est aujourd'hui évalué à 1,2 milliard d'euros en 2008 par une étude du BIPE pour le CVV, qui rend public son Livre blanc « Pour développer les e.enchères et protéger le consommateur » (La Documentation française).

Parmi les huit propositions préconisées pour renforcer la confiance des consommateurs figurent la reconnaissance de la spécificité des enchères, la mise en œuvre d'une charte de qualité applicable à tous les opérateurs d'enchères, **la généralisation aux sites d'enchères des garanties offertes par le système du « *tiers de confiance* ».** Cette dernière proposition est approuvée 91% des internautes de sites d'e-enchères (source : sondage exclusif d'Opinionway pour le CVV).

Le CVV préconise donc **une responsabilisation minimale des sites d'enchères afin d'offrir les mêmes garanties aux consommateurs** pour toutes les formes d'enchères, ainsi qu'une plus grande loyauté et transparence des enchères, quelle qu'en soit leur forme.

La publication de ce Livre blanc intervient à quelques jours d'une jurisprudence rendue par la Cour d'appel de Paris** qui a estimé que *« les enchères électroniques, bien qu'elles subissent des exigences techniques spécifiques, présentent les mêmes caractéristiques que les enchères classiques, qu'à la fin de la période fixée, il n'est plus possible de faire de nouvelles offres, et c'est l'auteur de la dernière et meilleure offre, dite le meilleur enchérisseur, qui est déclaré adjudicataire ».*

Contact presse :

Ariane Chausson (01.53.45.85.48 - a.chausson@conseildesventes.

** Sondage réalisé par Opinionway pour le CVV entre les 10 et 14 avril 2009 auprès d'un échantillon de 1039 personnes, représentatif des internautes français âgés de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, par le système CAWI.* Résultat intégral *en ligne sur le site www.conseildesventes.fr jeudi 23 avril à 10H*

*** arrêt Encherexpert de la Cour d'appel de Paris du 5 mars 2009 prononcé publiquement le 8 avril 2009, (arrêt définitif) en ligne sur le site www.conseildesventes.fr*